PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE

AVIS AU PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT VGR-726

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 27 420 $
POUR POURVOIR AUX FRAIS DE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT V-608/10, V-571/07 ET V-677/03-17

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par la soussignée greffière de la Ville de Grande-Rivière,

QUE : Lors de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2023, le conseil municipal a adopté le règlement VGR-726;

QUE : Tel que requis par la loi, ce règlement a reçu l'approbation de ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 29 juin 2023 et entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

QUE : Ce règlement est disponible à la consultation sur le site Internet de la Ville ainsi qu'au bureau de la greffière;

QUE : Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Grande-Rivière, ce 13ième jour de juillet 2023.

Sandrine Bisson-Hautcoeur
Sandrine Bisson-Hautcoeur, Greffière

Ville de Grande-Rivière

108, rue de l'Hôtel-de-Ville
Grande-Rivière (Québec) G0C 1V0

Tél. : (418) 385-2282
Téléc. : (418) 385-2290
villegr@globetrotter.net

CERTIFICAT DE PUBLICATION

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT VGR-726

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 27 420 $
POUR POURVOIR AUX FRAIS DE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT
V-608/10, V-571/07 ET V-677/03-17

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Sandrine Bisson-Hautcoeur, greffière de la Ville de Grande-Rivière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public d'entrée en vigueur du règlement VGR-726 en affichant une copie au bureau de la municipalité et en le diffusant sur le site Internet de la Ville de Grande-Rivière le 13 juillet 2023, conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13ième jour de juillet 2023.

Sandrine Bisson-Hautcoeur

Sandrine Bisson-Hautcoeur, Greffière